

## Atelier EGJ de consultation collective

**Date de l'atelier :** entre le 19 et le 22/11/2021

**Nombre de participants à l'atelier :**

5% femmes/ 95% des hommes

Age moyen des PPSMJ interrogées : 38 ans

**Restitution des échanges :**

Méthode utilisée : Entretiens individuels en face à face auprès de 199 PPSMJ. Les entretiens en collectif ne sont pas exploitables faute de participants volontaires ou disponibles

<b>Thématique :</b> <b>Enquêtes auprès des PPSMJ MO</b>	
<b>Quel est votre constat par rapport à la justice</b>	
<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</b>
<b>Quel est votre constat par rapport à la justice</b>	
<b>Constats positifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une grande variété des peines, avec notamment des peines permettant de maintenir la vie en société et la vie de famille</li><li>- Une identification de l'utilité de la sanction qui permet notamment de lutter contre la récidive</li></ul>
<b>Constats négatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un manque d'individualisation de la peine (sensation d'un jugement sur dossier et d'une absence d'écoute pendant la phase de jugement, une justice qualifiée d'expéditive ne permettant pas de s'expliquer).</li><li>- Un délai trop long entre la phase de jugement et la mise à exécution</li><li>- Une systématisation de l'obligation de soins</li></ul>
<b>Quel est votre constat par rapport au SPIP</b>	
<b>Constats positifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La posture professionnelle du CPIP (bienveillance, respect, soutien, valorisation) et de la qualité de l'accompagnement (aide pour trouver des solutions, travail sur le passage à l'acte)</li></ul>
<b>Constats négatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une organisation du SPIP perfectible en termes d'accessibilité ne tenant pas compte des réalités individuelles (horaires de travail des PPSMJ, distance, etc.)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de modernité des modalités de communication entre les CPIP et les PPSMJ (réseaux sociaux, SMS, visio-conférence, rappel des rendez-vous, Cloud...)</li> <li>- Une intensité et une durée de prise en charge ne tenant pas compte des problématiques individuelles</li> <li>- Un suivi trop axé sur le contrôle et pas assez sur le social ou l'insertion</li> <li>- Un manque de pluridisciplinarité dans la prise en charge (assistants de service social, psychologue, éducateurs,...).</li> </ul>
<b>Quelles sont vos préconisations</b>	
<b>Quant à la justice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccourcir les délais</li> <li>- Prendre le temps de juger, d'expliquer, de comprendre la situation du justiciable</li> <li>- Réfléchir à la systématisation de l'obligation de soins</li> <li>- Développer davantage le prononcé des peines alternatives à l'incarcération</li> <li>Renforcer les moyens RH</li> </ul>
<b>Quant au SPIP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'individualisation de la peine</li> <li>- S'assurer du développement du référentiel des pratiques opérationnelles (RPO)</li> <li>- S'assurer d'une prise en charge immédiate des mesures</li> <li>- Renforcer les moyens RH des services</li> <li>- Redimensionner l'organisation des SPIP (amplitude d'ouverture, lieux de permanences, ...)</li> <li>- Moderniser les moyens de communication entre le SPIP et les usagers (réseaux sociaux, SMS...)</li> <li>- Développer des plateaux techniques (soins, assistants de service social...)</li> <li>- Développer des postes ciblés santé, hébergement, emploi pour pallier les carences du droit commun</li> </ul>